



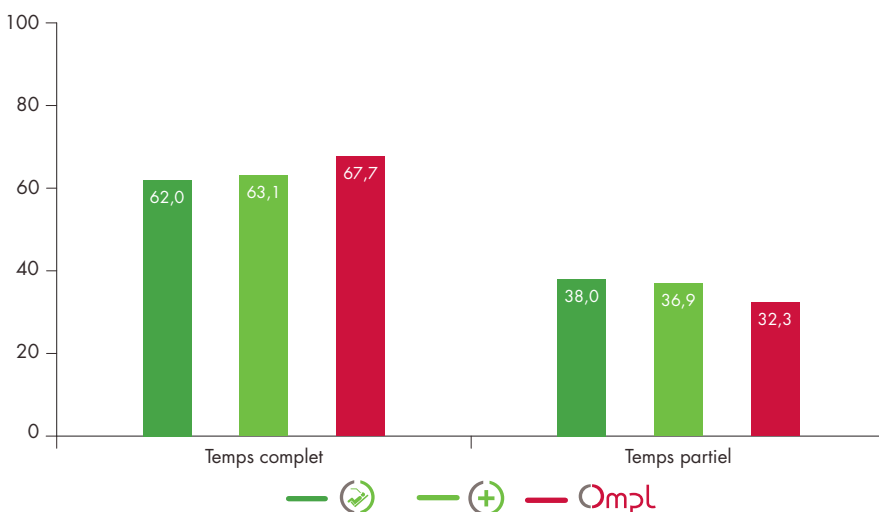
Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la DADS 2015 fournies par l'Insee. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés.



**PART IMPORTANTE DE SALARIÉS À TEMPS COMPLET**

Plus de la moitié des salariés de la branche travaillent à temps complet.

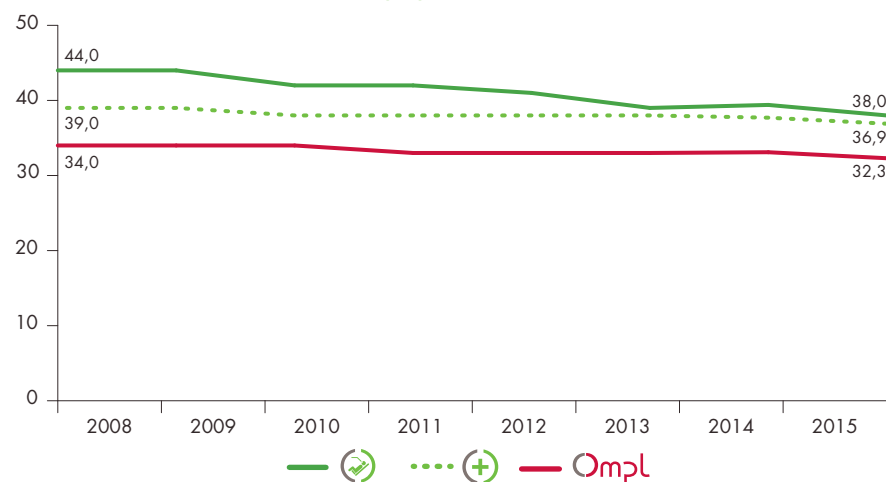
Répartition des salariés par durée du temps de travail (%)



**REPLI DE L'EMPLOI À TEMPS PARTIEL**

Le taux de salariés à temps partiel diminue sur la période. Il baisse de 6 points.

Évolution du taux de salariés à temps partiel (%)



Secteur santé

Branche professionnelle

Cabinets dentaires

**MASCULINISATION DES EMPLOIS À TEMPS PARTIEL**

Les femmes travaillent un peu moins souvent à temps partiel que les hommes.

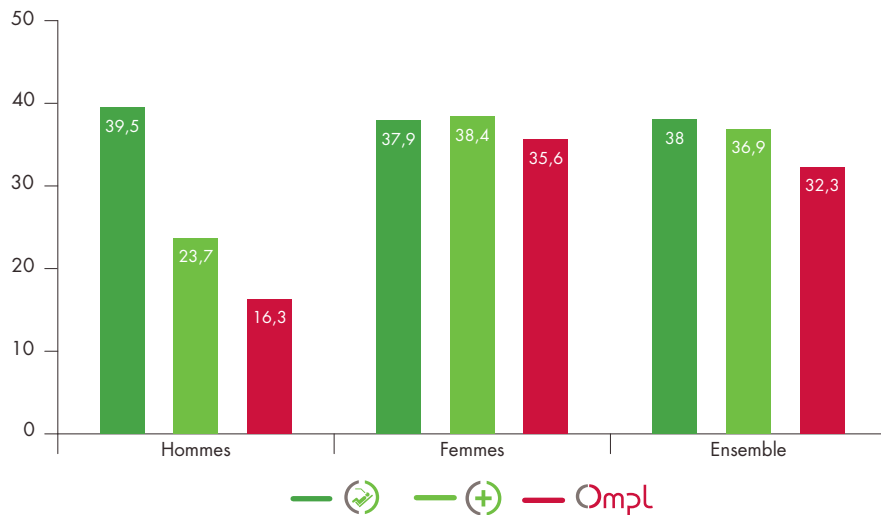
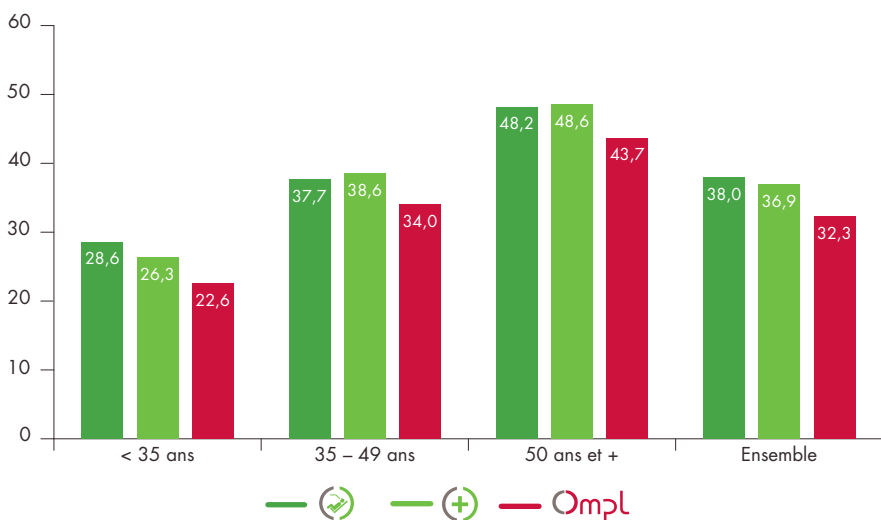
**PROGRESSION DU TEMPS PARTIEL AVEC L'ÂGE**

Dans la branche, le travail à temps partiel concerne plus d'un tiers des salariés de plus de 50 ans, un taux supérieur de 19,6 points à celui des salariés de moins de 35 ans.

**OUVRIERS PLUS SOUVENT À TEMPS PARTIEL**

Le temps partiel est plus développé chez les ouvriers.

Il est plus faible dans les autres catégories sociales et notamment chez les professions intermédiaires.

**Taux de salariés à temps partiel par genre (%)****Taux de salariés à temps partiel par tranche d'âge (%)****Taux de salariés à temps partiel par catégorie sociale (%)**

Catégories sociales	✓	+	Ompl
Cadres	50,4	42,7	31,6
Professions intermédiaires	33,9	31,2	26,9
Employés	35,1	35,7	32,6
Ouvriers	89,0	63,3	57,5
Ensemble	38,0	36,9	32,3



## SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES

La part des salariés à temps partiel de la branche varie fortement d'une région à l'autre.

Il est maximal pour les Pays de la Loire (44,6 %) et atteint un minimum pour l'Île-de-France (29,2 %).

## Part de salariés à temps partiel par région (%)

Régions			Ompl
Auvergne-Rhône-Alpes	40,3	41,4	36,1
Bourgogne-Franche-Comté	41,7	39,9	36,8
Bretagne	40,4	37,9	33,2
Centre-Val de Loire	32,2	34,4	31,2
Corse	37,6	31,2	28,9
DOM	31,2	24,5	23,2
Grand Est	40,4	39,7	36,0
Hauts-de-France	41,3	40,0	35,7
Île-de-France	29,2	31,4	24,8
Normandie	37,9	37,2	33,8
Nouvelle-Aquitaine	38,5	35,5	32,3
Occitanie	42,8	38,6	35,4
Pays de la Loire	44,6	39,1	34,6
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	39,4	36,6	33,9
<b>Ensemble</b>	<b>38,0</b>	<b>36,9</b>	<b>32,3</b>